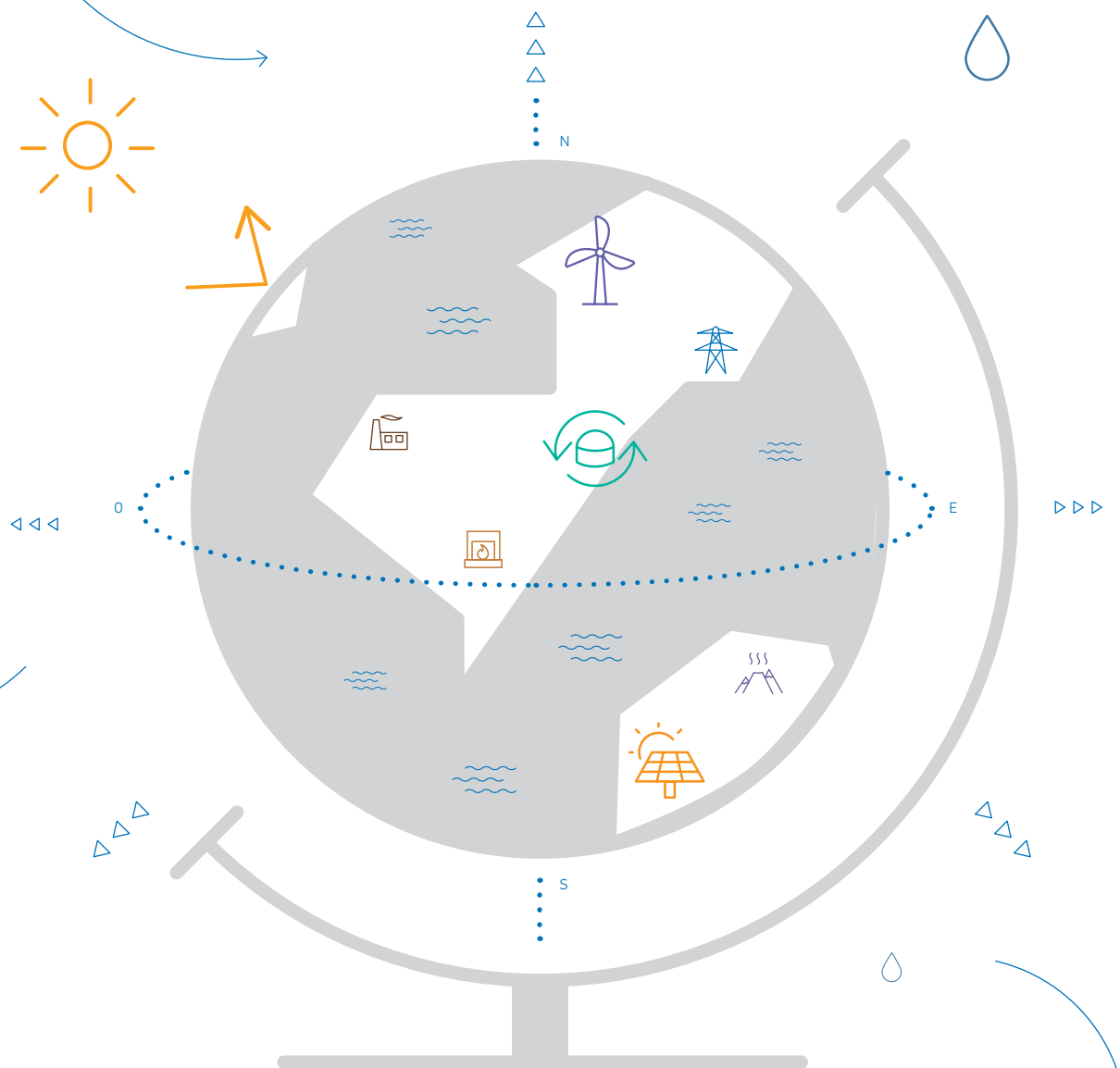


SYNTHÈSE

DU LIVRE BLANC
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



ÉNERGIES RENOUVELABLES :
**S'INSCRIRE DANS
L'ÉLAN MONDIAL**



LIVRE BLANC
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES :
S'INSCRIRE DANS L'ÉLAN MONDIAL

SYNTHÈSE

Cette synthèse du Livre blanc des énergies renouvelables, publié en janvier 2017, a été enrichie des derniers travaux conduits par le SER depuis le début de l'année.

Ce document présente ainsi 88 mesures pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Elles portent sur les trajectoires PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) à 2030, dont la révision est prévue par la loi, les modes de soutien, y compris aux énergies renouvelables dans l'habitat, l'innovation et les réseaux, la simplification et le soutien à l'international.



← Jean-Louis BAL,
président du Syndicat des
énergies renouvelables

PRÉAMBULE

La révolution économique des EnR

Depuis la publication du précédent Livre blanc du Syndicat des énergies renouvelables fin 2011, le contexte des énergies renouvelables en France et dans le monde a profondément évolué.

Pour illustrer la révolution mondiale des énergies renouvelables, rappelons quelques chiffres de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) : les énergies renouvelables électriques représentent plus de 23 % du mix électrique mondial avec un parc de 1 969 GW. L'AIE prévoit une capacité de 825 GW supplémentaires installés en 2021 (+ 42 % de croissance).¹

Cette tendance générale est portée par la compétitivité de ces formes de production d'énergie.

En préambule, je voudrais rappeler trois constats structurants dont les conséquences économiques, sociologiques et juridiques sont fondamentales pour comprendre la nouvelle donne énergétique.

Premier constat, la révolution économique des énergies renouvelables.

Partout dans le monde, les coûts de production chutent spectaculairement, tirés par les effets de volumes industriels et les ruptures technologiques. Les coûts de production des énergies renouvelables sont

structurellement à la baisse dès lors que les conditions de leur déploiement sont optimisées, rationalisées ou facilitées. Qui aurait imaginé, sérieusement, que l'électricité solaire ou éolienne (terrestre et maritime) atteindrait des niveaux de performance qui la place aujourd'hui dans des gammes de prix tout à fait compétitives ? Cette tendance remarquable s'appuie sur des économies d'échelle qui profitent à des technologies dont le coût de production repose essentiellement sur les investissements initiaux, mais elle repose également

« Nous mesurons la volonté croissante des territoires et collectivités pour s'investir dans la transition énergétique. »

sur l'innovation portée par la recherche publique et privée très dynamique.

Les énergies renouvelables, qu'elles produisent de la chaleur, de l'électricité, des carburants ou du gaz, constituent des atouts clefs pour réduire le déficit de notre balance commerciale énergétique.

Depuis deux ans, les prix du baril de pétrole et ceux des énergies fossiles, en général, sont bas, sans doute conjoncturellement. Les énergies renouvelables thermiques et les biocarburants pâtissent de cette baisse des prix des énergies fossiles. Pour les énergies renouvelables électriques, cette concurrence n'existe que marginalement. On pourra également noter les évolutions technologiques et économiques du stockage qui présagent d'un changement profond dans les comportements à venir des consommateurs toujours soucieux de maîtriser leur approvisionnement énergétique et les coûts associés.

Deuxième constat, il est utile de rappeler que ces trois dernières années, l'État a simplifié le cadre réglementaire de nos filières et créé l'indispensable visibilité pour leur développement.

Il était urgent que les énergies renouvelables voient leurs procédures réglementaires tendre vers un véritable permis environnemental unique, robuste juridiquement et protecteur des droits des tiers. Parallèlement, l'État s'est engagé fortement en matière de visibilité avec des objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte et une déclinaison dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, qui, en matière de déploiement de nouvelles capacités de production renouvelable, donne satisfaction. La volonté de l'État de fixer un calendrier pluriannuel de tranches d'appels d'offres pour un certain nombre de filières

renouvelables constitue un cadre de travail lisible pour les acteurs du secteur.

Troisième constat important dans l'équation qui régit le secteur : la gouvernance et le rôle plus actif des consommateurs.

Deux tendances fortes guident aujourd'hui la question de la gouvernance énergétique. D'une part, nous vivons désormais dans un cadre réglementaire européen qui balise très précisément les aides d'État pour le secteur de l'énergie et de l'environnement. La recherche d'une plus grande harmonisation des mécanismes de soutien aux filières renouvelables et d'un encouragement à davantage de coopération en matière économique est un objectif louable. Néanmoins, il nous semble important que les États membres gardent des prérogatives fortes en matière de programmation et de pilotage de leur bouquet renouvelable. Notons que l'ambition de la Commission Européenne est l'intégration des énergies renouvelables sur le marché de l'électricité. Si cette ambition s'inscrit dans une politique communautaire cohérente, cette évolution doit être progressive. En effet, les filières renouvelables électriques sont le fait aujourd'hui d'un écosystème de petits producteurs pour lesquels l'accès au marché constitue encore une difficulté à court terme.

D'autre part, nous mesurons la volonté croissante des territoires et collectivités pour s'investir dans la transition énergétique, y compris du point de vue capitalistique. C'est une évolution logique dans la mesure où les installations de production à partir d'énergies renouvelables sont finalement des infrastructures de « taille humaine » qui correspondent bien à l'échelon territorial. En valorisant des ressources locales, elles génèrent de la valeur ajoutée qui profite à l'économie des territoires.

Il convient néanmoins de rappeler qu'il sera nécessaire d'allier ou d'imbriquer ces deux échelles de gouvernance sans oublier le rôle important de l'État stratège, garant des engagements collectifs en matière de réduction de gaz à effet de serre, de sécurité d'approvisionnement ou de développement industriel.

Pour compléter ce constat, il convient de rappeler le souhait croissant et rationnel des consommateurs de s'auto-alimenter en énergie renouvelable (l'autoconsommation). Cette tendance est une réalité quotidienne pour les professionnels du secteur, interpellés par les consommateurs finaux (particuliers, entreprises, collectivités) soucieux de mettre en œuvre des solutions économiques durables. Avec les progrès récents et projetés des coûts du stockage, on peut sans difficulté anticiper un déploiement massif de ce phénomène dans les cinq prochaines années.

L'exercice auquel le SER s'est attelé se doit donc de tenir compte de cette nouvelle donne et des constats que je me suis permis de poser en préalable.

Nous nous sommes attachés à porter de grandes orientations stratégiques visant à pérenniser la visibilité, à consolider le cadre réglementaire et à impulser de nouvelles dynamiques industrielles (partie I). Nous avons également détaillé des mesures très opérationnelles, filière par filière. Ces grandes orientations stratégiques et ces mesures opérationnelles sont résumées dans cette synthèse de notre Livre Blanc. ●

1. Renewable energy medium term market report 2016

LA PLACE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
DANS LE MIX ÉNERGETIQUE EN FRANCE EN 2015

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie s'élève à 22,7 millions de tonnes équivalent pétrole fin 2015, soit **14,9% de la consommation finale.**



100 000

Emplois directs en 2016 en France

ÉLECTRICITÉ

18,7 %

Part de l'électricité renouvelable dans la consommation

TRANSPORTS

6,2 %

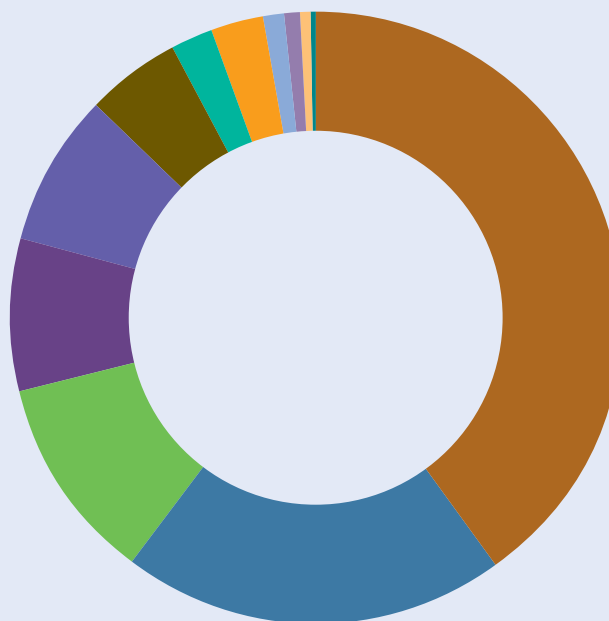
Part des énergies renouvelables thermiques dans le secteur des transports (hors mobilité électrique)

BÂTIMENT RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE
(CONSUMMATIONS NON ÉLECTRIQUES)

25,9 %

Part des énergies renouvelables thermiques dans le secteur résidentiel et tertiaire

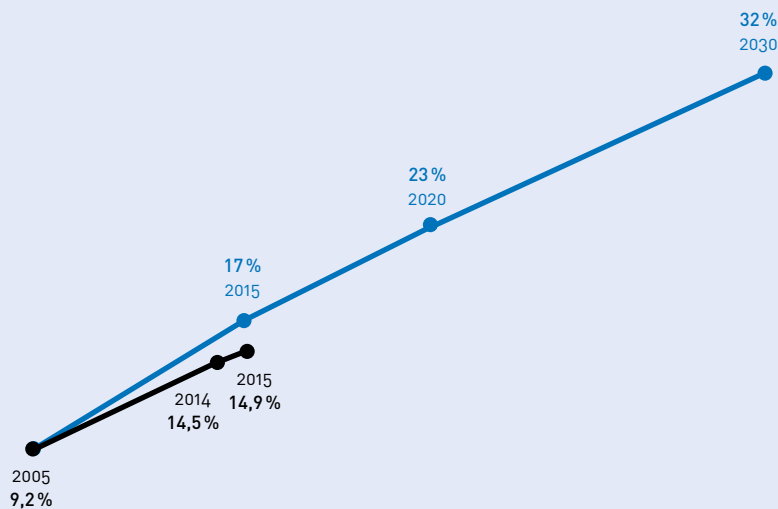
RÉPARTITION



Part de chaque filière dans la production primaire d'EnR en 2015

- Bois (40%)
- Hydroélectricité (20%)
- Biocarburants (11%)
- Pompe à chaleur (8%)
- Éolien (8%)
- Déchets (5%)
- Biogaz (2%)
- Photovoltaïque (3%)
- Géothermie (0,9%)
- Solaire thermique (0,4%)
- Énergies marines (0,2%)
- Résidus de l'agriculture des IAA (1%)

PERSPECTIVES

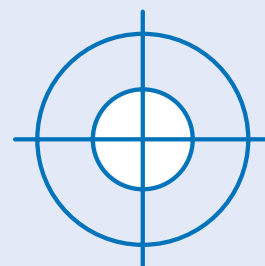


Objectifs et trajectoires des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

■ Trajectoire 2005-2030

■ Trajectoire réelle 2005-2015

OBJECTIFS

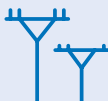


L'objectif est de hisser la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie à **23 % en 2020** et à **32 % en 2030**.

OBJECTIFS 2020

23 %

d'énergies renouvelables dans la consommation finale dont :



27% pour l'électricité



33% pour le chauffage et le refroidissement

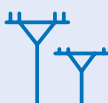


10,5% pour le transport

OBJECTIFS 2030

32 %

d'énergies renouvelables dans la consommation finale dont :



40% pour l'électricité



38% pour le chauffage et le refroidissement



15% pour le transport

Source : CGDD - Les énergies renouvelables en France en 2015 (Août 2016)



Les grandes orientations stratégiques

Regroupées en trois grandes familles – la visibilité, la poursuite du train de simplification réglementaire et le soutien à l’offre et à l’initiative locale –, ces orientations sont susceptibles de profondément transformer notre façon de produire de l’énergie et de la consommer.

Préserver la visibilité des filières et maintenir un cadre économique lisible et équilibré

AU NIVEAU EUROPÉEN

Fixer des objectifs ambitieux et contraignants par État membre en matière de développement des énergies renouvelables

L'Europe a longtemps été à l'avant-garde du développement des énergies renouvelables. Elle a été pionnière du secteur en offrant aux acteurs économiques des filières une visibilité de marché indispensable lorsqu'il s'est agi d'investissements importants. La politique du 3x20 est un succès économique, social et environnemental. Il convient donc, à l'heure où les prix des différentes filières renouvelables ont fortement chuté, que l'effort et l'ambition soient maintenus.

Dans ce contexte, l'objectif de 27% d'énergies renouvelables proposé par la Commission Européenne doit être plus ambitieux et devenir contraignant pour chaque État membre.

Abandonner le principe d'appels d'offres à neutralité technologique et maintenir une ambition forte pour les biocarburants

Le déploiement des énergies renouvelables reposera sur des procédures efficaces économiquement, transparentes et non-discriminatoires. C'est le sens des premières orientations données par le projet de directive européenne sur les énergies renouvelables. Néanmoins, pour des considérations de visibilité industrielle, d'aménagement du territoire et de préservations environnementales ou pour des raisons liées à la sécurité du système électrique, il convient d'écarter la mise en concurrence de toutes les filières renouvelables dans des procédures d'appels d'offres indifférenciées. Par ailleurs, le SER appelle au maintien d'une politique européenne favorable au développement des biocarburants qui constituent un levier puissant de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports.

Renforcer le signal prix du carbone sur le marché européen ETS et mettre en place un corridor de prix carbone européen

Pour tenir les engagements de l'accord de Paris, il est impératif de renforcer le signal prix sur le marché européen ETS (Emission Trading Scheme) et de mettre en œuvre un corridor de prix carbone européen. En effet, sans signal économique incitatif, le seul ordonnancement du marché par le prix de l'énergie entraîne une consommation de combustibles fossiles très carbonés, en particulier du charbon.

AU NIVEAU FRANÇAIS

Respecter la trajectoire fixée annuellement par le Parlement pour la taxe carbone sur les usages diffus

À côté du signal prix du carbone dans le système ETS, il est impératif d'envoyer un signal également pour les consommateurs diffus. La récente baisse des prix des énergies fossiles doit permettre la montée en puissance d'une taxe carbone qui permette le déploiement de solutions de production d'énergie vertueuse sur le plan des émissions de dioxyde de carbone.

Accélérer les transferts d'usage vers l'électricité décarbonée, amplifier le « verdissement » de la chaleur, du froid et du transport

L'électricité française est performante du point de vue climatique. En revanche, les usages que constituent la chaleur, le froid et les transports ont un contenu carbone élevé. Les politiques publiques de soutien aux équipements de production (générateurs, chaudières) ou de consommation (véhicules...) doivent être prioritairement fléchées vers les équipements vertueux du point de vue climatique. Les mesures fiscales (crédit d'impôt, taux de TVA...) sont des outils efficaces d'incitation.

Poursuivre le déploiement de l'offre française à l'export, en particulier en mettant en place des outils de financement adaptés

Les projets de production d'électricité et de chaleur à partir de sources renouvelables ont la particularité d'être très capitalistiques et adossés à des contrats d'achats de long terme (10 à 20 ans) signés avec un client final public ou privé. Pour une majorité d'entre eux, les montants engagés [5 à 80 M€] sont trop faibles pour entrer dans la catégorie des offres de financement de projets classiques proposées par les bailleurs de fonds et grands opérateurs bancaires privés. Les outils d'aides au développement dites « liées », proposés par les acteurs institutionnels, doivent être multipliés, accrus en valeur mais repensés pour atteindre les objectifs escomptés de pénétration de marchés. Enfin, les institutions financières publiques doivent mettre en place les outils de garanties contre les risques auxquels sont exposés les projets EnR sur leur durée de vie. Ces garanties permettront de mobiliser les financements privés à des coûts compétitifs. ●

Consolider le cadre réglementaire favorable aux énergies renouvelables

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

Poursuivre la simplification des procédures administratives

La rapidité de mise en œuvre des installations de production d'énergie renouvelable est un gage pour l'atteinte des objectifs fixés mais également une source de baisse des coûts de production. Après plusieurs années mises à profit pour créer un choc de simplification, la profession attend de l'État qu'il poursuive cette démarche et que, pour chaque technologie, les acteurs puissent se reposer sur un permis environnemental ou une autorisation unique.

Établir un cadre réglementaire simple pour le renouvellement des installations de production

Le parc d'installations de production d'électricité renouvelable est relativement récent. Néanmoins, il convient que les pouvoirs publics préparent un cadre réglementaire simple pour le renouvellement des installations de production existantes (*re-powering* notamment). Faciliter l'obtention d'autorisations pour des installations dont l'exploitant changerait le générateur d'électricité ou de chaleur doit permettre la modernisation du parc renouvelable.

RACCORDEMENT AU RÉSEAU

Améliorer les conditions de raccordement des énergies renouvelables électriques au réseau

Les unités de production renouvelables fonctionnent pendant un temps limité à puissance maximale. La rationalisation de l'utilisation des capacités des réseaux électriques doit s'appuyer sur le déploiement de solutions de raccordement qui n'ont pas pour fonction d'évacuer en toute circonstance la puissance maximale de production d'une unité. Ces solutions techniques demandent à ce que les échanges d'informations entre les producteurs, les gestionnaires de réseaux de distribution et le gestionnaire du réseau de transport soient eux-mêmes rationalisés.

Ces évolutions pratiques doivent prendre leur place dans la réglementation et s'inscrire dans les schémas de raccordement régionaux. Le suivi exhaustif et régulier de ces schémas doit permettre aux producteurs d'énergie renouvelable de mesurer les bénéfices de leur mise en œuvre pour la collectivité.

SECTEUR DU BÂTIMENT

Préserver et accroître la place des énergies renouvelables dans les bâtiments neufs et existants

Les solutions de production d'énergie renouvelable dans le bâtiment sont multiples. L'État doit pousser à l'intégration de ces solutions dans le cas du neuf et de la rénovation lourde. Comme le préconise le projet de directive européenne en discussion actuellement, un taux minimal d'utilisation d'énergies renouvelables devrait être acté dans le code de la construction et les règlements associés. ●

« La profession attend que l'État poursuive la démarche de simplification administrative et que, pour chaque technologie, les acteurs puissent se reposer sur un permis environnemental ou une autorisation unique. »

Impulser une nouvelle dynamique industrielle et territoriale

COOPÉRATION INDUSTRIELLE

Construire des coopérations européennes pour créer des champions industriels mondiaux des énergies renouvelables

Le marché des énergies renouvelables est désormais fortement mondialisé. L'Asie, l'Amérique et l'Europe constituent trois pôles scientifiques et technologiques ainsi que trois marchés puissants de déploiement des technologies renouvelables. Le Syndicat des énergies renouvelables appelle à une coopération européenne industrielle, qui constitue une maille pertinente, pour faire émerger des champions du secteur des énergies renouvelables.

Poursuivre les investissements d'avenir et flécher sur le stockage de l'énergie, la digitalisation, etc.

Les équipements de production d'énergies renouvelables ont connu une baisse spectaculaire de leur coût de fabrication. L'étape suivante est la maîtrise des coûts des technologies du stockage et de la gestion « intelligente » de l'énergie.

Le Syndicat des énergies renouvelables recommande de poursuivre les investissements d'avenir vers ces technologies utiles, pour construire des offres complètes de fourniture d'un kilowattheure renouvelable et garanti. La mobilisation de financement européen au travers de programmes dédiés est également souhaitable.

AUTO-PRODUCTION ET AUTOCONSOMMATION

Favoriser les circuits courts entre producteurs et consommateurs d'énergies¹

L'intérêt des collectivités et des citoyens pour la production d'énergie propre est croissante. Elle repose sur le souhait d'une proximité plus forte entre centres de production et lieux de consommation. Avec la baisse des coûts de production des solutions renouvelables, le consommateur sera de plus en plus enclin à rechercher des solutions d'auto-alimentation même partiel. Le rôle de la puissance publique est d'élaborer des cadres facilitateurs de ces nouvelles solutions. Il est utile de rappeler qu'une adaptation du tarif d'utilisation des réseaux sera par ailleurs nécessaire. ●

1. Autoconsommation individuelle, collective, vente de gré à gré, exploitation des gisements locaux, etc.

« Le Syndicat des énergies renouvelables appelle à une coopération européenne industrielle. »



LES PROPOSITIONS DU SER

Des mesures opérationnelles

Le Livre blanc détaille les mesures opérationnelles à mettre en œuvre filière par filière ; elles portent sur les aspects juridiques, économiques, techniques et industriels. Elles peuvent être d'ordre réglementaire ou législatif. Il peut s'agir également de mesures administratives, fiscales ou qui touchent à l'organisation des acteurs de la filière.

En complément, une série de mesures transversales, impliquant plusieurs filières, a été établie.

La contribution du SER au Plan Climat du Gouvernement : 88 mesures accélératrices pour développer les énergies renouvelables.

Les mesures par filière

BIOCARBURANTS

Maintenir l'objectif de 15 % d'EnR dans les transports pour permettre la décarbonisation du secteur et ne pas réduire le taux de biocarburants de première génération.

Accélérer le développement des biocarburants avancés en soutenant le financement de pilotes et démonstrateurs et le biométhane à usage transport.

BIOGAZ ET GAZ RENOUVELABLE

Soutenir le développement de l'injection par la mise en oeuvre d'un dispositif économique bien dimensionné et adapté aux spécificités du modèle français.

Améliorer la rentabilité des unités de méthanisation et l'émergence de projets innovants en développant la collecte des bio-déchets et en créant une filière de valorisation des digestats sous forme d'engrais naturels.

Modifier le cahier des charges de l'appel d'offres biomasse pour assouplir les critères d'éligibilité.

Faire évoluer la fiscalité en exonérant de taxe foncière les unités de méthanisation non agricoles.

Prendre en compte la durée longue de réalisation des installations de production de biogaz en harmonisant un allongement des délais de caducité du permis de construire et de l'autorisation environnementale.

Continuer à soutenir la cogénération en publiant l'arrêté relatif au tarif d'achat et au complément de rémunération pour les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) en attente de l'avis de la Commission Européenne.

Accompagner le développement de filières émergentes comme la pyrogazéification et le Power to Gas en fixant des objectifs de développement dans la prochaine Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et en mettant en place un cadre réglementaire et économique adapté aux spécificités de ces filières ainsi qu'une fiscalité incitative.

BIOMASSE

Alléger la fiscalité en exonérant la biomasse de l'application de taxes intérieures de consommation.

BOIS-ÉNERGIE

Poursuivre l'essor de la filière qui doit jouer un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs français en matière d'EnR via des mécanismes de soutien adaptés et à la hauteur des objectifs (appels d'offres, doublement du Fonds chaleur de l'ADEME), notamment en augmentant le volume de projets éligibles dans les appels d'offres en cours.

Améliorer la gestion forestière en redynamisant le système de certification existant, en assurant la complémentarité des usages et des valorisations et en soutenant l'investissement en forêt en particulier dans le domaine de la R&D.

CHALEUR RENOUVELABLE

(solaire thermique, géothermie, bois-énergie, pompe à chaleur, chaleur de récupération)

Doubler le Fonds chaleur pour être en mesure de répondre à toutes les demandes de financement des projets.

Faire évoluer les aides publiques aux particuliers (CITE) afin de donner la priorité aux énergies renouvelables par rapport aux énergies fossiles, ce qui peut prendre la forme d'un « chèque énergie » différencié par technologie.

Révéler la compétitivité du secteur en augmentant plus rapidement la Contribution Climat Énergie (CCE), ce qui permettra de diminuer les écarts par rapport aux prix des énergies fossiles actuellement très bas.

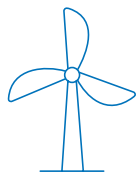
Maintenir l'application du taux réduit de TVA à la chaleur livrée par les réseaux vertueux.

Lancer des appels à projets pour le développement de réseaux de chaleur vertueux dans les communes de plus de 10 000 habitants.

CHAUFFAGE AU BOIS DOMESTIQUE

Créer une aide publique spécifique (prime à la casse) incitant au renouvellement des appareils au bois domestiques les plus polluants et les moins performants (foyers ouverts et vieux appareils).

Réduire le taux de TVA pour les combustibles bois à 5,5%.



Investir pour le développement qualitatif, la modernisation de l'industrie française du chauffage domestique au bois et sa compétitivité en mettant en place un fonds d'investissements en faveur de projets de R&D pour les entreprises du secteur.

ÉOLIEN EN MER

Augmenter les objectifs et le rythme des appels d'offres (posé et flottant) pour consolider les investissements industriels, concrétiser les retombées attendues en termes d'emplois et inscrire la filière dans la dynamique de baisse drastique des coûts constatée en Europe.

Donner sa place à l'éolien en mer (et autres EMR) dans l'aménagement de l'espace maritime et organiser la coexistence des activités de production d'énergie en mer avec la pêche et les autres usages de la mer.

Améliorer l'efficacité et simplifier les procédures de concertation du public en associant plus en amont les différentes parties prenantes et en privilégiant la concertation sous l'égide d'un garant.

Lever au maximum les risques portés par les lauréats des appels d'offres en anticipant la réalisation du raccordement des parcs éoliens en mer et en procédant, en amont de la sélection des lauréats, à la réalisation d'études techniques détaillées engageantes qui pourront être versées à l'étude d'impact.

Réduire les délais et simplifier les procédures (pour l'éolien en mer et les EMR) en délivrant aux lauréats des autorisations « enveloppe » à même d'intégrer des évolutions techniques susceptibles d'améliorer la qualité des projets.

ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

Lancer les appels d'offres commerciaux annoncés pour l'hydrolien au travers d'une procédure adaptée à la filière et intégrant les études de levée des risques techniques des sites, des équipements et la réalisation de raccordement(s) mutualisé(s).

Caractériser le gisement hydrolien continental et ultra-marin au-delà des zones actuellement identifiées.

Mettre en place un cadre de soutien adapté à la filière hydrolienne de petite puissance pour des applications océaniques « nearshore », fluviale ou estuarienne au regard des perspectives de développement en France et à l'export.

Poursuivre le soutien à la R&D grâce notamment à la dynamique d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur les briques technologiques ou les démonstrateurs.

Soutenir la mise en place, au niveau européen, d'un fonds de garantie destiné à couvrir les risques de développement pour les projets en phase pilote et pré-commerciale au travers de l'Innovation Fund.

ÉOLIEN TERRESTRE

Diviser par deux la durée de développement des projets éoliens (ne pas excéder 3 ans contre 6 à 7 actuellement) en encadrant mieux la durée de la procédure d'autorisation, en rationalisant le contentieux grâce à un meilleur équilibre entre sécurité juridique des autorisations et principe de légalité, et en améliorant le traitement des recours contentieux.

Établir un premier retour d'expérience de la mise en place de l'autorisation environnementale unique afin de continuer à optimiser le processus de simplification et s'assurer de la tenue effective des délais d'instruction raccourcis.

Rendre public, dans le cadre des appels d'offres, une revue périodique des projets réalisés par rapport aux lauréats désignés et prévoir la réattribution des volumes non réalisés dans les appels d'offres en cours.

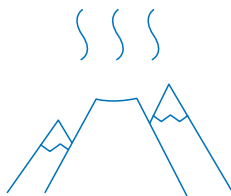
Confirmer les trajectoires de développement prévues dans l'actuelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie en maintenant des objectifs élevés pour l'éolien terrestre dans la prochaine PPE.

Encourager le renouvellement des parcs éoliens existants (repowering) en allégeant la procédure en fonction du degré de modifications apportées à l'installation initiale et en aménageant les procédures liées au raccordement.

Clarifier et proportionner les contraintes militaires à l'égard des éoliennes sous peine de grever une large partie du territoire et de remettre en question l'atteinte des objectifs de la PPE.

Adapter les exigences en matière de balisage lumineux des éoliennes pour réduire la gêne engendrée pour les riverains de parcs éoliens.

Confier à un organisme public (ADEME) l'animation d'une plate-forme d'information et d'expertise en ligne à destination du grand public et des riverains pour améliorer l'image et l'acceptabilité de l'éolien.



→
→

Mieux répartir les retombées fiscales en revalorisant la part relative de l'Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER) versée aux communes afin que les communes d'accueil des parcs soient bien les premières bénéficiaires des retombées fiscales.

Améliorer la compétitivité de l'industrie éolienne en favorisant les prises de participation de la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance) dans le financement des moyens de production des PME et ETI de ce secteur et en favorisant les démarches de certification des entreprises françaises, de façon à soutenir leur accès aux marchés internationaux à forte valeur ajoutée.

GÉOTHERMIE

Mettre en place des animateurs régionaux pour aider au développement local de la filière des PAC géothermiques, en s'inspirant de ce qui est fait pour la biomasse.

Mener une campagne nationale d'exploration des aquifères peu connus afin de lancer une série d'appels d'offres pour de nouveaux réseaux de chaleur géothermiques sur ces zones non exploitées.

Intégrer la production de froid renouvelable dans le Fonds chaleur de l'ADEME afin d'encourager le remplacement par des énergies renouvelables des climatiseurs fortement consommateurs d'électricité utilisés dans le tertiaire et l'habitat.

HYDROÉLECTRICITÉ

Améliorer la gouvernance liée à l'hydroélectricité au niveau de l'État pour mieux articuler les politiques publiques qui lui sont applicables en confiant le pilotage de la filière à une direction en charge de l'énergie au sein du ministère de la transition écologique et solidaire.

Réaliser une évaluation de la mise en œuvre de la politique de continuité écologique sur des bases scientifiques et contradictoires et mesurer l'impact économique et énergétique de l'ensemble des mesures environnementales actuellement en vigueur.

Définir une fiscalité écologique et équitable pour l'hydroélectricité en mettant en place une exemption permanente de taxe foncière pour les aménagements environnementaux.

Alléger la fiscalité sur les installations existantes afin de garantir leur maintien, voire d'inciter à leur modernisation, par une exonération temporaire de taxe foncière et en exonérant les STEP, aujourd'hui fortement pénalisées compte tenu de leur puissance élevée, de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

Mettre en place un dispositif de soutien à la rénovation pour les installations existantes sous autorisations dans un premier temps.

Rémunérer à leur juste valeur les services rendus au système électrique vis-à-vis de l'équilibre offre-demande et de sa sécurisation en valorisant, notamment, la grande réactivité de l'hydroélectricité à dynamique rapide.

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Constituer un groupe de travail associant les pouvoirs publics, Bpifrance et les acteurs de la filière industrielle (R&D, fabricants, etc.) pour créer un pôle d'excellence photovoltaïque européen.

Rendre publique, dans le cadre des appels d'offres, une revue périodique des projets réalisés par rapport aux lauréats désignés et prévoir la réattribution des volumes au titre des appels d'offres en cours.

Augmenter le volume des appels d'offres en maintenant des critères forts de qualité environnementale.

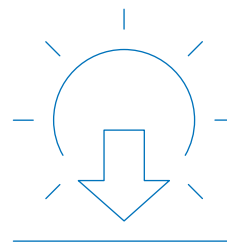
Mettre en place un tarif d'achat en guichet ouvert pour les installations dont la puissance est comprise entre 100 et 500 kW et un complément de rémunération pour les installations dont la puissance est comprise entre 500 kW et 1 000 kW comme autorisé par les lignes directrices de la Commission Européenne sur les aides d'État pour l'énergie et la protection de l'environnement.

Renforcer les critères de qualité en particulier la qualification des opérateurs avec une certification de type AQPV.

Assouplir les critères d'éligibilité des sites considérés comme dégradés au sein des appels d'offres concernés pour faciliter le développement de centrales solaires photovoltaïques dans le respect des contraintes environnementales locales.

Étendre le cadre juridique de l'autoconsommation collective à l'ensemble des consommateurs desservis par un même poste HTA.

Adapter le calcul du TURPE pour prendre en compte les spécificités de l'utilisation des réseaux dans le contexte nouveau de l'autoconsommation collective.



SOLAIRE THERMODYNAMIQUE

Fixer des objectifs dans la prochaine Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et prévoir un calendrier d'appels d'offres à la hauteur de ces objectifs pour dynamiser les investissements industriels, concrétiser les retombées attendues en termes d'emplois et améliorer la compétitivité de la filière.

Lancer un appel d'offres pour une tranche de 100 MW avec stockage longue durée (minimum 4h) en 2018 pour développer une filière française d'excellence à l'export.

Soutenir la R&D en lançant un appel à projets dans un pays partenaire de la France qui dispose d'un gisement solaire important et en permettant au Programme des Investissements d'Avenir de financer le développement de démonstrateurs à l'étranger.

Étendre le Fonds chaleur de l'ADEME aux technologies solaires à concentration.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS

Continuer à soutenir la cogénération en publiant l'arrêté relatif au complément de rémunération pour les unités d'incinération des ordures ménagères (UIOM) en attente de l'avis de la Commission Européenne.

Permettre l'optimisation des installations existantes pour améliorer leur efficacité énergétique en développant les aides pour la récupération de la chaleur fatale.

Accompagner le développement de la filière CSR (Combustible Solide de Récupération) en intégrant des objectifs clairs dans la prochaine Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et en mettant en place un mécanisme de soutien adapté.

Les mesures transversales

BÂTIMENTS

Fixer des objectifs ambitieux dans la future réglementation thermique en s'appuyant au minimum sur le niveau « Énergie 3 » de l'actuel label E+C- ou en imposant un minimum d'énergie renouvelable pour l'ensemble des bâtiments neufs.

Mettre à jour la réglementation thermique pour les bâtiments existants en unifiant les textes avec la réglementation thermique pour les bâtiments neufs.

Rendre obligatoire l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les entrepôts de logistique et les parkings extérieurs de grande taille, à l'instar de ce qui est prévu dans la loi Biodiversité pour les bâtiments commerciaux.

Mettre en place un certificat d'économie d'énergie pour les panneaux solaires hybrides.

INTERNATIONAL

Développer des outils de financements et de garanties adaptés aux projets EnR.

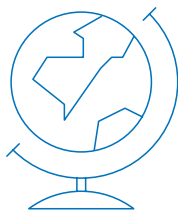
Créer une procédure « fast track » d'instruction des dossiers EnR pour les demandes de FASEP, prêts du Trésor et garanties BPI France Assurance Export.

Poursuivre le déploiement des actions initiées dans le cadre de l'Ambition Export EnR, à savoir la création de club EnR pays, l'accompagnement individualisé des projets EnR à l'international et le dialogue entre les acteurs privés et l'équipe de France institutionnelle Export (DG Trésor, DGE, DGEC, DEEIT).

Favoriser la création et la promotion d'offres françaises Énergies renouvelables intégrant la problématique système (réseau électrique intelligent, stockage, autoconsommation) et associant la R&D et la formation.

Développer une offre française de formation sur les énergies renouvelables en collaboration avec les acteurs institutionnels intégrant une plate-forme de cours en ligne sur les EnR (MOOC) à destination des pays émergents francophones et la création de modules spécifiques EnR pour les universités/écoles d'ingénieurs et les formateurs présents dans les pays étrangers à fort potentiel de développement.

Mettre en place un pilotage institutionnel des actions SER/SYNTEC en faveur d'une plus grande coordination entre les développeurs de projets, les industriels EnR et les bureaux d'études français qui apportent leur assistance technique aux gouvernements étrangers.



Structurer et accompagner la filière française sur le secteur de l'électrification rurale décentralisée.

Différencier les actions d'accompagnement selon la maturité de la filière en orientant les actions du Programme d'Investissement d'Avenir, notamment les appels à projets portés par l'ADEME, vers le financement de démonstrateurs à l'étranger respectant une part minimum française de 20 %.

MOBILISATION DES CITOYENS ET DES TERRITOIRES

Poursuivre l'incitation au financement participatif dans les appels d'offres.

Lancer de nouveaux appels d'offres autoconsommation dédiés aux bâtiments publics dans le but d'augmenter la part des EnR dans la consommation d'énergie des collectivités locales.

RÉGIONS ULTRA-MARINES

Revoir les trajectoires définies dans les Programmations Pluriannuelles de l'Énergie et donner les moyens décisionnels et financiers aux collectivités et aux régions pour atteindre l'objectif de l'autonomie énergétique en 2030.

Lancer de nouveaux appels d'offres, dont certains comportant une dimension innovante (stockage), pour donner aux professionnels une visibilité sur 3 ans, avec une répartition géographique en lien avec les objectifs des prochaines Programmations Pluriannuelles de l'Énergie.

Faciliter l'intégration des énergies renouvelables au réseau électrique en établissant, en collaboration avec les pouvoirs publics, EDF SEI et les acteurs de la filière, des règles de gestion du réseau en cohérence avec les objectifs inscrits dans les différentes PPE, en particulier sur la limite réglementaire affichée de 30 % d'EnR maximum raccordées au réseau.

Assurer l'équité de traitement fiscal en appliquant le taux réduit de TVA aux réseaux de froid renouvelable dans les territoires ultra-marins.

Aller au-delà des dispositions réglementaires existantes prévoyant la priorité d'accès au réseau électrique des EnR variables, en garantissant cette priorité dès lors que les EnR variables permettent des économies à la collectivité, le coût de production de plusieurs filières, notamment de la filière solaire PV avec stockage, étant d'ores et déjà inférieur au coût moyen local de l'électricité.

RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Réétudier les modalités de mise en oeuvre des schémas régionaux de raccordement des énergies renouvelables (SRRRER) pour diminuer le temps de mise à disposition des ouvrages planifiés.

Revoir le périmètre de partage des coûts de raccordement entre renforcement et création pour rééquilibrer le poids du développement de réseau entre producteurs et gestionnaires de réseaux à la lumière des enjeux pour la collectivité.

Repenser les modalités de dimensionnement des réseaux dans le cadre de la révision des SRRRER en industrialisant les technologies de pilotage et de suivi des paramètres du réseau en temps réel.

Accélérer la numérisation des systèmes et s'appuyer sur les échanges de données et la communication entre gestionnaires de réseau et entre producteurs et gestionnaires de réseau pour améliorer la gestion des flux d'énergie mais aussi l'utilisation des services systèmes susceptibles d'être fournis par les producteurs raccordés au réseau de distribution.

Faire évoluer les règles de fonctionnement des réseaux afin de mettre en oeuvre des outils de flexibilité complémentaires et nécessaires à un déploiement massif des EnR, en valorisant le stockage pour éviter l'effacement de la production et en soutenant le réseau en cas d'incident (participation aux services systèmes).

380

adhérents qui
représentent

100 000

emplois directs

2/3

des adhérents
du SER sont composés
de PME & ETI

8 FILIÈRES

→ Bioénergies
→ Éolien
→ Énergies marines
renouvelables
→ Géothermie

→ Hydroélectricité
→ Solaire photovoltaïque
→ Solaire thermique
→ Solaire
thermodynamique

LE SYNDICAT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Qui sommes-nous ?

Créé en 1993, le Syndicat des énergies renouvelables regroupe, directement ou indirectement, plusieurs milliers d'entreprises, producteurs de ressources (forestiers, agriculteurs), concepteurs, industriels et installateurs, développeurs et exploitants de centrales de production et associations professionnelles spécialisées, représentant les différentes filières.

Quelle est notre vocation ?

Développer la part des énergies renouvelables dans la production énergétique de la France et promouvoir les intérêts des industriels et professionnels français du secteur.

Qui sont nos adhérents ?

Parmi les adhérents du SER figurent les plus grands énergéticiens mondiaux comme des groupes ou acteurs locaux des énergies renouvelables mais surtout un très grand nombre de PME et d'ETI.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SER

Président

Jean-Louis BAL

Président d'honneur

André ANTOLINI

Bureau

Antoine CAHUZAC, *vice-Président*
(EDF Énergies Nouvelles)

Frédéric COIRIER, *Trésorier*
(Poujoulat)

Xavier DAVAL, *vice-Président*
et Président de SER SOLER,

Commission solaire photovoltaïque
(Kilowattsol)

Gwénaëlle HUET, *vice-Présidente et*
Présidente de la Commission éolienne
(Engie)

Cyril LE PICARD, *vice-Président et*
Président de SER-FBE, Commission
Bioénergies (UCFF)

Autres administrateurs

Michel ANThERIEU, *co-Président*
de la Commission chauffage au bois
domestique (Groupe Novadev)

Elisabeth AYRAULT (Compagnie
Nationale du Rhône)

Jérôme BILLEREY, *Président de la*
Commission Ultramarine (Quadran)

Christian CARDONNEL, *Président*
de la Commission Énergies
renouvelables et Bâtiment
(Cardonnel Ingénierie)

Alain CASTAGNOL, *co-Président*
de la Commission chauffage
au bois domestique (Totem Fire)

Arnaud CHAPERON (Total)

Hubert DE CHEFDEBIEN,
Président de la Commission
de valorisation énergétique
des déchets (CNIM)

Filippo CIMITAN (Siemens)

Nicolas COUDERC (EDF Énergies
Nouvelles)

Sébastien COUZY (Terrawatt)

Michel CREMIEUX (Voltaalia)

Michèle CYNA, *Présidente de la*
Commission Géothermie (Ginger
Burgeap)

Paul ELFASSI (BCTG Avocats)

Jean-Charles GALLAND, *Président*
de la Commission Hydroélectricité
(EDF)

Kristell GUIZOUARN (Avril)

Dominique KIEFFER (Dalkia)

Sylvain LEGRAND, *Président*
de la Commission Solaire

Thermodynamique (SUNCNIM)

Frédéric LE LIDEC, *Président*
de la Commission Énergies Marines
Renouvelables (DCNS)

Jérôme PECRESSE (GE Renewable
Energy)

Anne PENALBA (France Hydro
Électricité)

Peter SCHUSTER (ENERCON)

Jean-Baptiste SEJOURNE (Engie)

Le *Livre blanc des énergies renouvelables*, publié en janvier 2017, expose les grandes orientations stratégiques visant à donner de la visibilité aux énergies renouvelables, consolider leur cadre réglementaire et impulser de nouvelles dynamiques industrielles tout en soutenant l'initiative locale. Parallèlement, il détaille des mesures très opérationnelles, filière par filière.

Cette synthèse a été enrichie des derniers travaux conduits par le SER depuis le début de l'année, dans le cadre de la contribution des acteurs de la filière au Plan Climat du Gouvernement.

< < <



Syndicat des énergies renouvelables

13-15 rue de la Baume, 75008 Paris

+ 33 1 48 78 05 60

contact@enr.fr

www.enr.fr – www.acteurs-enr.fr



@Ser_enr

 Syndicat des énergies renouvelables



Les acteurs de l'avenir énergétique